

Conseil municipal du 25 septembre 2014

Interventions de Lysiane ALEZARD

Délibération N°1 – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Cette adoption doit intervenir dans les 6 mois qui suivent l'élection municipale, il était donc temps ! Mais vous auriez pu utiliser toute cette période à créer les conditions d'une élaboration collective et démocratique de ce document essentiel pour le fonctionnement de notre assemblée ! Si elle n'est pas obligatoire, la constitution d'une commission pluraliste, avec des représentants de chaque composante politique, est une possibilité à laquelle vous auriez pu recourir.

Du coup, ce règlement intérieur détaille plus les prérogatives du maire en séance que les droits et devoirs des conseillers municipaux. Il y est beaucoup question de ce qu'on n'a pas le droit de faire, de ce qui est proscrit que de ce qui facilite le débat. (le maire peut faire expulser un perturbateur, il est interdit d'allumer son portable, on ne peut s'écarter d'une question, on ne doit s'adresser qu'au président...). Bref plus de restrictions que de possibilités d'échanges.

On y parle bien de débat en séance sur les orientations générales du budget mais en réalité, ce débat n'est hélas qu'une parodie puisque, le dernier DOB l'a encore montré, tout élu qui le souhaite ne peut s'y exprimer et que vous ne répondez jamais aux questions posées.

Dans ce règlement, il manque des droits essentiels pour la démocratie. Je vous fais quelques propositions qui devraient être non seulement inscrites dans le règlement intérieur mais aussi mises en pratique.

- Chaque délibération doit faire l'objet d'une discussion préalable en séance. Tous les conseillers doivent avoir la possibilité de s'exprimer oralement. On en est loin dans cette enceinte. Pour une raison d'ailleurs que je ne m'explique pas. Que craignez-vous ?
- J'aimerais que soit inscrit aussi dans notre règlement intérieur, conformément à l'article D 2121-12 du CGCT, le droit à la mise à disposition d'un local, même commun, pour les élus non majoritaires.
- Vous auriez pu être un peu innovants, vous qui vous présentez toujours en pionnier de tout, en proposant par exemple, à l'article 10, d'ouvrir la

possibilité à des auditions de citoyens ou de personnalités qualifiées, lorsque la situation locale s'y prête (questions d'emploi, enjeu métropolitain...).

- Il est assez révélateur que les maigres droits des élus qui n'appartiennent pas à la majorité soient relégués dans une rubrique « dispositions diverses » ! Pour vous, le droit d'expression est bien la cinquième roue du carrosse. Il me semble que vous pourriez, sans risque, accorder une place égale à toutes les composantes du conseil, comme le font de très nombreuses collectivités de gauche ! Quant à la mention que les dispositions prévues pour le journal municipal s'appliquent aux publications sur le site internet de la ville, vous nous préciserez en quoi elles consistent car à part le nom des conseillers municipaux non majoritaires et la reprise de la tribune de Point d'appui, je ne vois pas de quoi vous parlez.

Je comprends que vous ayez laissé une disposition facultative, celle de la mission d'information et d'évaluation. Vous êtes assez tranquilles de ce point de vue, peu de risque qu'elle voie le jour dans ce mandat puisqu'il faudrait que 8 conseillers au moins la demandent ! La dernière tentative sur la question du logement, lors du précédent mandat, où les élus d'opposition étaient plus nombreux, a été vite découragée.

Bref, avec 66% des voix, vous craignez encore et toujours les espaces de débat démocratique. Le conseil municipal devrait pourtant l'être par excellence.

Je voterai donc contre ce règlement mais continuerai à porter dans cette assemblée la voix de celles et ceux qui m'ont élue, même si vous ne voulez pas les entendre.

Dans la discussion, Thomas Puijalon, pour le groupe PS (liste Issy c'est possible), a salué des progrès notables sur les droits de l'opposition, demandant si le public pouvait poser des questions pendant la séance. Son groupe a voté pour le règlement intérieur.

Philippe Knusmann, pour la municipalité, a indiqué que le code ne prévoit pas cette disposition permettant au public d'interroger le conseil pendant la séance. Quant à mes propos, ils ont été jugés caricaturaux et relevant de la provocation. Chacun jugera sur pièce...

Délibération N°7 – Réforme des rythmes scolaires. Approbation du projet éducatif territorial.

Ce document rassemble le projet de la ville en matière d'activités périscolaires, conséquence de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Difficile de faire abstraction du contexte dans lequel cette réforme a été pensée. Je n'en dirai qu'un mot : l'intérêt de l'enfant n'a pas été central et en faisant peser le financement de cette loi sur les collectivités locales, elle installe une véritable territorialisation de l'éducation nationale, aggravant ainsi les inégalités. Elle aurait pourtant dû avoir pour objectif de donner les moyens de faire réussir tous les enfants.

Ceci dit, je ne peux soutenir votre PEDT. Tout d'abord parce que vous avez fait le choix de faire payer ces activités aux familles. Même si vous prenez en compte le taux d'effort, le cumul de la garderie du matin, des activités du soir qui peuvent atteindre 2 heures (15h45-17h45) et la garderie du soir, auxquelles il faut encore ajouter la cantine du mercredi, la facture est salée ! C'est effectivement un choix, que n'ont pas fait, je m'en réjouis, les 4 maires communistes des Hauts-de-Seine qui ont opté pour la gratuité tout en travaillant aussi la qualité.

Il est vrai que le taux de présence des enfants le soir, à Issy, n'était déjà pas très élevé (autour de 25%). Mais les activités périscolaires pourraient être l'occasion d'ouvrir de nouveaux horizons aux enfants (c'est ce que proclame le PEDT). C'est d'ailleurs ce que laissent penser la liste des activités que vous avez adressée aux familles. Du coup, le prix en freine beaucoup et une majorité d'enfants se retrouve dehors à 15h45 (au lieu de 16h30 au minimum). Ceci pénalise nécessairement plus les familles plus en difficultés.

Je me permets de vous faire part aussi de la difficulté d'organisation que présentent ces activités pour les directeurs et pour les enfants, entre les activités longues et les ateliers courts. Les enfants courent beaucoup et pas sûr qu'au bout du compte, leur chronobiologie s'en trouve apaisée !

Vous nous présenterez prochainement je l'espère un premier bilan de ces TAP. Nous verrons la participation que vous enregistrez. Il serait d'ailleurs intéressant de le faire au regard des tranches de quotient des familles.

Je continue donc à penser que notre commune pourrait choisir la gratuité pour ces activités tout en exigeant du gouvernement qu'il pérennise le fonds

d'amorçage pour que l'effort financier ne repose pas uniquement sur les collectivités.

Martine Veyssière, adjointe à l'éducation, a indiqué que la direction académique avait qualifié ce PEDT d' »organisation pertinente, soulignant le travail partenarial qui cadre parfaitement avec la réforme sur les rythmes scolaires ».

Elle a aussi donné le premier bilan chiffré de l'inscriptions des enfants aux activités péri-scolaires : 58% à 15h45, 37% à 16h45 et 21% à 17h45. (rappelons que dans les communes où les TAP sont gratuits, les taux avoisinent les 90%). Elle estime que l'école est gratuite, pas le périscolaire et que le repas à la cantine coûte moins cher que le repas à la maison.

Délibération N°12 – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Vous nous proposez d'approuver la motion de soutien à l'action de l'AMF qui nous alerte à juste titre sur la baisse des dotations de l'Etat. Venant de vous, l'intention peut surprendre, car il vous aura fallu attendre 10 ans pour tirer la sonnette l'alarme. J'aurais aimé vous entendre sur le même sujet lorsque Nicolas Sarkozy était aux manettes et conduisait déjà cette politique d'austérité !

Mais je voterai sans hésiter pour cette motion. Je suis d'autant plus à l'aise pour le faire que mes collègues et camarades du Front de gauche qui siègent au bureau de l'AMF sont pour beaucoup dans cet appel. Vous le rappelez fort opportunément, ce bureau a statué à l'unanimité. Je soulignerai aussi que ce sont plus de 10000 motions de soutien qui ont déjà été enregistrées, soit près du tiers des membres de l'AMF !

C'est dire si la situation est jugée sérieuse par l'ensemble des maires, de villes petites ou grandes. Il faut reconnaître que l'annonce par le premier ministre, en avril dernier, de ponctionner les collectivités territoriales de 11 milliards supplémentaires pour les 3 prochaines années n'est pas banale.

Elle est surtout aberrante à tous points de vue. D'abord parce que les collectivités restent les principaux investisseurs publics (73%). Ensuite parce que réduire cet investissement, en période de crise, c'est mettre en péril l'emploi dans des secteurs clé comme la construction mais aussi le milieu associatif. Avec notre taux de chômage, ce n'est vraiment pas le moment ! Enfin, s'en

prendre au portefeuille des collectivités alors les besoins sociaux et environnementaux sont croissants, c'est aggraver la pauvreté.

Or, je voudrais rappeler que tous les indicateurs économiques ne sont pas en baisse. Et de l'argent, il y en a ! A commencer par les 40 milliards de cadeaux faits aux grandes entreprises, sans contrepartie pour la création d'emplois !

Pour preuve – et *Libération* le dénonçait en une à la rentrée – en 2014, les entreprises du CAC 40 vont redistribuer à leurs actionnaires 40 milliards d'euros contre 37 milliards en 2013. En 2013, elles avaient déjà dégagé environ 81 milliards d'euros de bénéfices soit une hausse estimée à 16% par rapport à 2012.

Une étude récemment publiée fait état d'une hausse de 7% des rémunérations des patrons européens, au premier rang desquels on trouve les plus grands patrons français. Dans le même temps, les 500 plus grosses fortunes françaises ont augmenté leur patrimoine de 25%. Il affiche une somme cumulée de 330 milliards d'euros. Un tiers du budget de l'Etat !

D'un côté, une petite poignée de privilégiés ; de l'autre le plus grand nombre de nos concitoyens pour qui les fins de mois sont de plus en plus difficiles, pour l'argent manque pour le loyer, pour se nourrir, se soigner, pour la rentrée des enfants.

D'un côté quelques grandes entreprises qui bénéficient déjà des dispositifs d'allègements fiscaux, mis en place par les gouvernements précédents et qui vont pouvoir profiter du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (le CICE) qui nous coûte 20 milliards d'euros par an ; de l'autre la réduction des dépenses publiques et donc, des services rendus aux habitants.

Alors, on nous dit que les choix du gouvernement sont ceux imposés par le traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). Présentée comme la seule réponse possible à la crise, cette politique d'austérité forcée aggrave les problèmes et entraîne notre pays, les collectivités locales et leurs populations dans un cycle infernal.

Après une décennie :

- de réductions budgétaires,
- de transferts de charges et de désengagement de l'État,
- d'explosion de la demande sociale,
- d'aggravation de la crise économique, du chômage et de la précarité,
- de baisse des effectifs...

... la côte d'alerte est aujourd'hui dépassée !

Et pourtant, la majorité des Isséens vit-elle mieux qu'avant ? Non.

C'est là que cette motion peut surprendre, venant de vous, Monsieur le député-maire, qui avez voté toutes les lois du gouvernement Fillon favorisant les marchés financiers et cassant les services publics, vous qui privatisez à tour de bras dans notre ville.

Pour moi, l'urgence n'est pas à aider toujours les mêmes, elle à affronter la domination des marchés financiers, ceux que François Hollande affirmait vouloir combattre, pour satisfaire les besoins des habitants.

Il convient donc de ne pas réduire les services publics mais bien au contraire, les renforcer et les rendre encore plus efficaces.

Comme le montre fort opportunément une analyse pointue de l'AMF sur les conséquences de cette baisse des dotations, les ménages contribuent déjà pour 63% à la fiscalité locale. Ce n'est donc pas dans ce sens qu'il faut chercher pour augmenter les recettes de l'Etat.

- l'impôt sur le revenu doit être réformé certes en relevant le nombre de tranche mais aussi son plafond pour mettre réellement à contribution les revenus des plus aisés.
- L'impôt sur les sociétés devrait être modulé en fonction de leurs politiques sociale et environnementale
- L'impôt de solidarité sur la fortune doit être rehaussé. Les 500 plus riches ne le sentiront même pas passer !
- En ce qui concerne le financement des collectivités locales nous proposons d'instaurer un impôt territorial en remplacement de l'ancienne taxe professionnelle assis sur le capital des entreprises qui comprennent également les actifs financiers qu'elles détiennent.
- Enfin, il faut aussi réduire la pression fiscale sur la consommation telle que la TVA et les différentes taxes sur les énergies qui représentent actuellement 60% des recettes fiscales.

Délibération N°21 Retrait de la délibération n°6 du 3 juillet 2014. Création du conseil économique, social et environnemental d'Issy les Moulineaux et adoption des statuts.

Cette délibération ne manque pas de sel. Ce n'est pas mon habitude mais je dois ici citer les propos peu amènes que m'a rétorqués M. Khandjian suite à mes

propositions sur ce CESEL. « notre ville est largement exemplaire dans le domaine de la consultation et de la cohésion avec ses habitants. C'est d'ailleurs dans ce souci que nous voulons créer une assemblée encore plus proche des habitants... La personne la plus appropriée pour saisir ce Conseil est le maire de la ville et non ses opposants ».

Il semble, Monsieur le maire adjoint, que vous deviez réviser vos propos, quelques semaines après !

Voilà donc qu'une délibération exemplaire doit être annulée et remplacée. De toute évidence la prépondérance du maire dans la précédente structure n'était donc pas si démocratique !

Ce nouveau CESEL est plus conforme à l'esprit des CESR et du CESE. Mais vous n'en êtes pas quitte avec les outils de démocratie locale. Ce que vous appelez la « grande démarche participative » de juste avant les élections municipales a bien concerné de nombreux Isséens car les habitants s'intéressent au devenir de leur ville, mais on ne peut pas dire qu'ils aient pu contribuer au projet de ville puisque vous n'avez écouté et entendu que ceux que vous vouliez bien entendre (exp. ZAC Blum).

Je continue donc de penser que si vous voulez vraiment améliorer la relation de proximité entre les citoyens et leurs élus – et il y a de la marge, pourquoi ne pas aussi élaborer un groupe citoyen, totalement indépendant des groupes politiques, pour évaluer les engagements municipaux ? Une sorte d'observatoire des engagements pris.

Question d'actualité

Monsieur le maire, dans le quartier du Fort, promenade du Verger en particulier, d'énormes pierres ont été disposées pour empêcher des véhicules de pénétrer dans l'espace public et de stationner. Des parents alertent sur le danger que représentent ces rochers, installés de façon relativement aléatoire et sans norme apparente, pour les nombreux enfants du quartier. Pourriez-vous donc revoir ce dispositif de sécurité anti-stationnement ?

Réponse d'Olivier Rigoni, conseiller délégué à la voirie

Du fait du problème aigu de stationnement dans le Fort, de nombreuses verbalisations se font. Le choix de grosses pierres s'est fait pour des raisons de coût peu élevé. Il estime possible de pouvoir y renoncer, dans longtemps.